

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU SYNDICAT A
VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

N° CB-24-0689

Arrêté modificatif

Mme Lucie ANDRZEJEWSKI

Délégation de signature

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, par délibération 1-02 du Comité Syndical du 16 juillet 2020.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté N°CB-24-0195 en date du 13 mars 2024 portant délégation de signature de Madame Lucie ANDRZEJEWSKI en qualité de Responsable du pôle Solidarité Santé dans le cadre de son contrat renouvelé, à effet au 1^{er} août 2021, pour une durée de trois ans ;

VU le renouvellement du contrat de Madame Lucie ANDRZEJEWSKI en qualité de Responsable du pôle Solidarité Santé en date du 30 juillet 2024, à effet du 1^{er} août 2024 pour une durée indéterminée ;

VU l'arrêté N°CB-24-0688 portant délégation de signature de Madame Adeline COUSIN en qualité de Responsable des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier en conséquence l'arrêté de délégation de Madame Lucie ANDRZEJEWSKI.

ARRETONS :

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté N°CB-24-0195 en date du 13 mars 2024 de Madame Lucie ANDRZEJEWSKI, est modifié comme suit :

Délégation de signature est accordée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Madame Lucie ANDRZEJEWSKI Responsable du pôle Solidarité Santé, à effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences des services relevant de son autorité, les actes suivants :

- ✓ Crématorium :
- Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
- Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
- Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents du service

- ✓ Services polyvalents d'aide et de soins à domicile :
 - Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
 - Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
 - Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents du service
- ✓ Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie :
 - Conventions de stage non rémunéré et tout document relatif au déroulement du stage.
 - Etats mensuels des heures supplémentaires et astreintes des personnels placés sous sa direction,
 - Proposition d'appels à participation et appels à participation dans le cadre des interventions réalisées par les agents du service

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de son caractère exécutoire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du SIVOM, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et à l'intéressée.

Article 5 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et Madame le Receveur du Syndicat sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Béthune, le
Le Président
Pierre-Emmanuel GIBSON



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 04/10/2024
Qualité : Président